COMMUNE DE GRANDFONTAINE

Département du Bas-Rhin Arrondissement de Molsheim Membres en fonction : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 juin 2020 Sous la présidence de Monsieur REMY Philippe

<u>PRESENTS</u>: Monsieur REMY Philippe, Madame GEWINNER Elisabeth, Monsieur MEISSONNIER David, Monsieur CUNY Julien, Monsieur CHARPENTIER Christian, Monsieur JESSEL Christophe, Madame DEBAS Aurore, Madame WERNERT Patricia, Monsieur DEPRESLES Patrick, Madame GROSHENS Elodie, Monsieur PFAUE Eric

ORDRE DU JOUR

Approbation des comptes rendus des conseils municipaux du 5 juin 2020

- 1. Commission Communale des Impôts Directs
- 2. Commission d'appel d'offre
- 3. Désignation des délégués de Grandfontaine au Syndicat Intercommunal AGEDI

Divers

La désignation du délégué au Syndicat AGEDI n'étant pas encore possible et la nécessité de désigner un délégué de Grandfontaine au SDEA étant nécessaire, le conseil municipal autorise l'ajout du point au présent ordre du jour et reporte le point 3 - Désignation des délégués de Grandfontaine au Syndicat Intercommunal AGEDI à un conseil municipal ultérieur.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (DE 2020 030)

Vu l'article 1650, paragraphe 3 du code général des impôts précisant la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs (CCID), il convient de désigner les nouveaux commiss aires suite aux élections municipales de mars 2020.

Cette commission est composée du Maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires (communes de 200 habitants ou moins).

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation de constituer une commission communale des impôts directs qui, en matière de fiscalité :

- Dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens, imposables à la taxe foncière sur les propriétés bâties et à la taxe d'habitation et établit les tarifs d'évaluation correspondants,
- Participe à la détermination des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties,
- Formule un avis sur l'évaluation et la mise à jour annuelle des propriétés bâties et non bâties nouvelles ou touchées par un changement d'affectation ou de consistance,
- Donne des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,
- Signale au représentant de l'Administration tous les changements affectant les propriétés bâties et non bâties portés à sa connaissance.

La commune doit proposer au Directeur Régional des Finances Publiques 24 personnes (12 titulaires et 12 suppléants), lequel désignera 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants parmis les personnes proposées pour cette commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- PROPOSE au Directeur Régional des Finances Publiques les commissaires suivants :

TITULAIRES:

Philippe REMY, Andrée PHILBERT, Christophe JESSEL, Eric PFAUE, Michel STRASBACH, Patrick DEPRESLES, Patricia WERNERT, David MEISSONNIER, Jérémy DEBAS, Sébastien COLBE, Elodie GROSHENS

SUPPLEANTS:

Bruno WEISHAAR, Elisabeth GEWINNER, Julien CUNY, Christine REMY, Patrice CANAL, Serge GROSHENS, Jean-Marie CUNY, Catherine RABOLD, Christian CHARPENTIER, Julien GROSHENS, Patricia PFAUE.

- CHARGE Monsieur le Maire de transmettre cette liste à la Direction Régionale des Finances Publiques.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRE (DE 2020 031)

Vu le Code des Marchés Publics;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de constituer une Commission d'Appel d'Offres dans les conditions fixées par les textes susvisés ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, élit comme membres de la Commission d'Appel d'Offres, avec voix délibérative, les personnes suivantes :

Président : Philippe REMY, Maire

Titulaires: M. PFAUE Eric

Mme GEWINNER Elisabeth

M. DEPRESLES Patrick

Suppléants: M. JESSEL Christophe

Mme GROSHENS Elodie

M. CUNY Julien

Sont également membres de droit avec voix consultative (hors quorum)

- le comptable public ou son représentant

- un représentant du directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SDEA (DE 2020 032)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en prolongement du renouvellement des conseils municipaux de mars 2020, il convient de désigner le représentant siégeant au niveau local, territorial et global au SDEA, conformément à ses statuts.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales 5CGCT) et notamment son article L.5721-2;

VU les Statuts du SDEA et notamment ses articles 9, 11 ainsi que son annexe 2 fixant la représentation de chaque périmètre intégré à 1 délégué par commune, par tranche de 3 000 habitants disposant d'autant de voix que de compétences transférées ;

CONSIDERANT la proposition de désigner un(e) délégué(e) commun représentant les différentes compétences du cycle de l'eau à l'appui d'une concertation Commune-Etablissement Public de Coopération Intercommunale ;

CONSIDERANT que ce délégué(e) commun pourra être issu(e) du conseil municipal ou du Conseil communautaire ;

APRES en avoir entendu les explications fournies par Monsieur le Maire ;

APRES en avoir délibéré;

Le conseil municipal décide, de désigner, à l'unanimité, en application de l'Article 11 des statuts du SDEA et par vote à bulletins secrets : M. Philippe REMY.
L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18h00.
M. REMY Philippe
Mme GEWINNER Elisabeth
M. MEISSONNIER David
M. CUNY Julien
M. CHARPENTIER Christian
M. JESSEL Christophe
Mme DEBAS Aurore
Mme WERNERT Patricia
M. DEPRESLES Patrick
Mme GROSHENS Elodie
M. PFAUE Eric